



Fiche Signalétique

Section 1 : Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : Mise au point et décarboniseur marin de moteur

Numéro(s) de produit : 06122

Utilisation du produit : Mise au point et décarboniseur de moteur

Coordonnées du fabricant / fournisseur :

Aux États-Unis :

CRC Industries, Inc.

885 Louis Drive

Warminster, PA 18974

www.crcindustries.com

1-215-674-4300 (Généralités)

800- 521-3168 (Technique)

800-272-4620 (Service à la clientèle)

Au Canada :

CRC Canada Co.

2-1246 Lorimar Drive

Mississauga, Ontario L5S 1R2

www.crc-canada.ca

1-905-670-2291

Au Mexique :

CRC Industries Mexico

Av. Benito Juárez 4055 G

Colonia Orquídea

San Luís Potosí, SLP CP 78394

www.crc-mexico.com

52-444-824-1666

Urgence 24 heures – CHEMTREC : 800-424-9300 ou 703-527-3887

Section 2 : Identification des risques

Vue d'ensemble des risques

DANGER : Très inflammable. Nocif ou mortel si ingéré. Irritant oculaire. Contenu sous pression.
Apparence et odeur : Liquide ambre, odeur de camphre

Effets potentiels sur la santé :

EFFETS AIGUS :

YEUX : Le contact oculaire peut produire une irritation et des rougeurs modérées à sévères. Peut causer une blessure modérée de la cornée. Les effets peuvent être lents à guérir.

PEAU : Le contact cutané de courte durée peut entraîner une légère irritation. Un contact prolongé ou répété peut causer de l'irritation, de la sécheresse, de la dermatose, de l'érythème, de l'acné imputable aux huiles, de la desquamation et de la délipidation.

INHALATION : L'inhalation des vapeurs ou du jet peut irriter les voies respiratoires. Une exposition prolongée peut causer des maux de têtes, étourdissements et la nausée.

INGESTION : Toxicité modérée si avalé. Peut résulter en nausée ou malaise au niveau de l'estomac. Le risque principal est l'aspiration par les poumons de la vapeur d'huile lorsque avalée ou lors d'un vomissement. Ceci peut entraîner une pneumonie chimique.

EFFETS CHRONIQUES : Inconnu

ORGANES VISÉS : Poumons (vapeur d'huile), sang (hémolyse)

État physique aggravé par exposition : Troubles cutanés existants

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité

Nom du produit : Mise au point et décarboniseur marin de moteur

Numéro(s) du produit: 06122

Section 3 : Composition / Renseignements sur les ingrédients

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% par pds
Huile hydrotraitee naphénique	64742-52-5	50 – 60
2-Butoxyethanol	111-76-2	5 – 10
Hydrocarbures aromatiques	64742-95-6 / 64742-94-5	5 – 10
Diacétone-alcool	123-42-2	2 – 6
gaz de pétrole liquéfiés	68476-86-8	15 – 25

Section 4 : Premiers soins

- Contact oculaire : Asperger immédiatement avec beaucoup l'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.
- Contact cutané : Retirer les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin, si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si la personne ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Communiquer avec un médecin.
- Ingestion : En cas d'ingestion, ne PAS provoquer le vomissement. Suivre immédiatement des soins médicaux.
- Avis aux médecins : Ce produit contient du 2-Butoxyethanol qui, en cas d'ingestion en quantités importantes, peut entraîner une hémolyse des globules rouges.

Section 5 : Mesures en cas d'incendie

Propriétés d'inflammabilité : Ce produit est très inflammable conformément à la définition de l'inflammabilité pour aérosol (16 CFR 1500.3(c)(6)).

Point d'éclair	151°F / 66°C (TCC)	Limite d'explosion supérieure	ND
Température d'auto allumage :	> 600°F / 315°C	Limite d'explosion inférieure	ND

Données pour incendie et explosion :

- Moyen d'extinction approprié : Halon, produit chimique sec, mousse, CO₂, vapeur ou brouillard d'eau ou tout agent extincteur de classe B.
- Produits de combustion : Vapeurs, fumées et monoxyde de carbone
- Risques d'explosion : Les contenants aérosols peuvent, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, accumuler de la pression et exploser. Les vapeurs peuvent s'accumuler et créer une atmosphère inflammable.
- Protection des pompiers : Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits. Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit.

Nom du produit : Mise au point et décarboniseur marin de moteur

Numéro(s) du produit: 06122

Section 6 : Mesures en cas de fuites accidentelles

Précautions personnelles : Utiliser les mesures de protection personnelle recommandées à la Section 8.

Précautions pour l'environnement : Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales.

Méthodes de confinement et de nettoyage : Ériger une digue autour du déversement. Ventiler la zone avec de l'air frais. Dans un espace confiné ou dont la circulation d'air est limitée, les nettoyeurs doivent porter une protection respiratoire appropriée. Récupérer ou absorber le matériel répandu à l'aide d'un absorbant indiqué pour les déversements de produits chimiques. Mettre les absorbants utilisés dans des contenants de déchets appropriés.

Section 7 : Entreposage et manipulation

Procédures de manipulation : Maintenir éloigné des flammes, étincelles ou surfaces chaudes. Utiliser une ventilation adéquate. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Bien se laver après la manipulation et avant de toucher la nourriture. Faire preuve de prudence autour d'équipement sous tension. Le contenant métallique devient conducteur lorsqu'il est en contact avec une charge. Ceci peut entraîner un choc électrique ou une gerbe de feu blessant l'utilisateur. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Procédures d'entreposage : Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. Les boîtes d'aérosol doivent être conservées à une température inférieure à 120 °F/ 49 °C afin d'éviter la rupture des boîtes.

Niveau d'entreposage d'aérosol III

Section 8 : Contrôles d'exposition / Protection personnelle

Directives sur l'exposition :

COMPOSANT	OSHA		ACGIH		AUTRE		UNITÉ
	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	
Huile hydrotraitée naphthénique	5	NE	5	10	NE		mg/m ³
2-Butoxyethanol	50(s)	NE	20	NE	NE		ppm
Hydrocarbures aromatiques	NE	NE	NE	NE	NE		
Diacétone-alcool	50	NE	50	NE	NE		ppm
gaz de pétrole liquéfiés	1000	NE	1000	NE	NE		ppm

N.E. Non établi (C) Ceiling (plafond) (S) – skin (peau) (V) – Vacated (libre)

Contrôles et protection :

Contrôles techniques : L'aire doit être suffisamment aérée. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur.

Protection respiratoire : Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de

Nom du produit : Mise au point et décarboniseur marin de moteur

Numéro(s) du produit: 06122

produits chimiques anti-vapeurs organiques. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence.

Protection visuelle/ faciale : Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection. En cas de probabilité raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection cutanée : Utiliser des gants de protection en nitrile ou en néoprène. Utiliser, également, un survêtement de protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

État physique : liquide

Couleur : ambre

Odeur : camphre

Seuil d'odeur : ND

Gravité particulière : 0.91

Point d'ébullition initial : ND

Point de congélation : ND

Pression de vapeur : ND

Densité de vapeur : > 1 (air = 1)

Taux d'évaporation : lent

Solubilité : négligeable

Coefficient de distribution eau/huile : ND

pH: NA

Composés Organiques volatiles Pds % : 36.4 g/L : 331.2 lb/gal : 2.76

Section 10 : Stabilité et réactivité

Stabilité : Stable

Conditions à éviter : Sources d'ignition

Matériaux incompatibles : Oxydants forts, halogènes

Produits à décomposition dangereuse : Oxydes de carbone

Possibilité de réactions dangereuses : Non

Section 11 : Information toxicologique

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Toxicité aigue :

Composant	Oral LD50 (rat)	Dermique LD50 (lapin)	Inhalation LC50 (rat)
Huile hydrotraitée naphénique	>5 000 mg/kg	>2 000 mg/kg	2.18 mg/L/4H
2-Butoxyethanol	470 mg/kg	220 mg/kg	450 ppm/4H
Hydrocarbures aromatiques	>3 000 mg/kg	>3 160 mg/kg	Aucunes données
Diacétone-alcool	4 000 mg/kg	13 500 mg/kg	Aucunes données
gaz de pétrole liquéfiés	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données

Nom du produit : Mise au point et décarboniseur marin de moteur

Numéro(s) du produit: 06122

Toxicité chronique :

<u>Composant</u>	<u>OSHA Carcinogène</u>	<u>IARC Carcinogène</u>	<u>NTP Carcinogène</u>	<u>Irritant</u>	<u>Sensibilisateur</u>
Huile hydrotraitée naphénique	Non	Non	Non	Non	Non
2-Butoxyethanol	Non	Non	Non	yeux, peau	Non
Hydrocarbures aromatiques	Non	Non	Non	Non	Non
Diacétone-alcool	Non	Non	Non	yeux	Inconnu
gaz de pétrole liquéfiés	Non	Non	Non	Non	Non

Toxicité reproductrice : Aucune information disponible

Téatogénicité : Aucune information disponible

Mutagénicité : Aucune information disponible

Effets synergétiques : Aucune information disponible

Section 12 : Information écologique

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Écotoxicité : Huile hydrotraitée naphénique - 96 Heures LC50 Tête-de-boule : >30 000 mg/L (statique)

2-Butoxyethanol 96 heures LC50, crapet arlequin : 1490 mg/L

Persistence / Dégradabilité : Ce produit est facilement biodégradable.

Bioaccumulation / Accumulation: Aucune information disponible

Mobilité dans l'environnement : Aucune information disponible

Section 13 : Élimination

Classification déchets : Le liquide distribué ne fait pas partie de la RCRA sur l'élimination des déchets. (Vous reporter 40 CFR Part 261.20 – 261.33)

Les contenants aérosol doivent être complètement vidés et dépressurisés avant d'être jetés.

Les contenants vides peuvent être recyclés.

Toutes les activités d'élimination doivent respecter les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les réglementations municipales peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales ou provinciales.

Section 14 : Information pour le transport

Département des transports É.-U. (terre) UN1950, Aérosols, inflammable, 2.1, Quantité limitée**

ICAO/IATA (air) : UN1950, Aérosols, inflammable, 2.1, Quantité limitée

IMO/IMDG (eau) : UN1950, Aérosols, 2.1, Quantité limitée

Réserves spéciales **Ce produit peut être classé et étiqueté comme « Bien de consommation, AAR-D » pour le transport par voie terrestre nationale jusqu'au 1^{er} janvier 2014.

Si l'expédition se fait en quantité limitée par voie terrestre, veuillez prendre note que les documents d'expédition ne sont pas requis.

Section 15 : Réglementation

Nom du produit : Mise au point et décarboniseur marin de moteur
Numéro(s) du produit: 06122

Règlements fédéraux É.-U. :

Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques) :

Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA) :

Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants : Aucune

Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.

Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III :

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS) : Aucune

Section 311/312 Catégories de danger :	Risque d'incendie	Oui
	Risque réactif	Non
	Libération de pression	Oui
	Risque aigu pour la santé	Oui
	Risque chronique pour la santé	Non

Section 313 Produits chimiques toxiques : Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être reportées selon la section 313 du titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986 et 40 CFR Part 372 :
éthers de glycol (8%)

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique :

Section 112 Polluants atmosphériques dangereux : Aucune

Occupational Safety and Health Administration :

Ce produit est réglementé par selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses.

Règlements d'états É.-U. :

Loi de Californie sur l'eau potable et les toxiques (Prop 65) :

Ce produit peut contenir les produits chimiques suivants, reconnus par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, des déficiences de naissance et autre danger pour la reproduction:

Naphthalène (trace), Cumène

Règlements COV sur les biens de consommation :

Ce produit n'est pas destiné pour la vente en Californie. Dans les états soumis à la réglementation sur les COV pour les biens de consommation, ce produit est conforme comme nettoyant de carburateur.

Droit fédéral à connaître :

New Jersey : 111-76-2, 68476-86-8, 123-42-2

Pennsylvanie : 111-76-2, 68476-86-8, 123-42-2

Massachusetts : 111-76-2, 68476-86-8, 123-42-2

Rhode Island : 111-76-2, 68476-86-8, 123-42-2

Réglementation canadienne :

Règlements sur les produits contrôlés :

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par les règlements des produits contrôlés.

Classe de risque SIMDUT : A, B5, D1A, D2B

Inventaire LIS canadien : Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire LIS ou exemptés.

Réglementation Union Européenne :

Nom du produit : Mise au point et décarboniseur marin de moteur

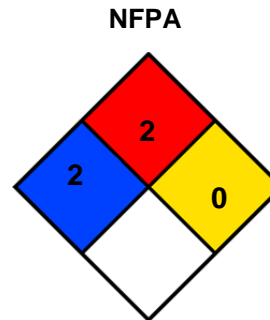
Numéro(s) du produit: 06122

Conformité RoHS : Ce produit est conforme à la Directive 2002/95/EC du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003. Ce produit ne contient aucune des substances interdites telles qu'énumérées à l'article 4(1) de la directive RoHS.

Réglementation complémentaire : Aucune

Section 16 : Autres informations

HMIS® (II)	
Santé :	2
Inflammabilité :	2
Réactivité :	0
EPP :	B



Valeur nominale entre 0 (aucun danger) à 4 (danger grave)

Préparé par : Michelle Rudnick
N° CRC : 684
Date de révision : 06/29/2012

Modifications depuis la dernière révision : La fiche signalétique a été reformatée afin de satisfaire aux exigences canadiennes en matière de règlements sur les produits contrôlés.

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Industries ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux Industries CRC.

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CAS : Registre CAS
CFR : Code des règlements fédéraux
DOT : Département des transports
LIS : Liste intérieure des substances
g/L : Grammes par litre
HMIS : Système d'identification des matériaux dangereux
IARC : Agence internationale pour la recherche sur le cancer
IATA : Association du transport aérien international
OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses
OMI : Organisation maritime internationale
lb/gal : Livres par gallon
CL : Concentration létale
DL : Dose létale

NA : Non applicable
ND : Non défini
NIOSH : National Institute of Occupational Safety & Health
NFPA : National Fire Protection Association
NTP : Programme national de toxicologie
OSHA : Occupational Safety and Health Administration
PMCC : Méthode Pensky-Martens en vase clos
EPP : Équipement de protection personnelle :
Ppm : Parties par million
RoHS : Restriction des substances dangereuses
STEL : Limite d'exposition de courte durée
TCC : Méthode Tagliabue en vase clos
TWA : Moyenne pondérée dans le temps
SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail